

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués lundi 19 septembre 2022 à 18 h 15, dans la Salle du Conseil de la Mairie de Livinhac-le-haut.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

9 Présents : *CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, ROLS Jean-Michel, SOARES Rose-Marie, VILLIEZ Eric, VIGUIE Dominique, WENZEK Laurence.*

6 Excusés : *ALVERNHE Sonia (donne procuration à VIGUIE Dominique), PUECH Céline (donne procuration à SOARES Rose-Marie), REMES Laurent (donne procuration à WENZEK Laurence), ROY Benjamin (donne procuration à VILLIEZ Eric), RUBIRA Elisabeth (donne procuration à GREMAUX Pierre), SOUBIROUX Vincent (donne procuration à ROLS Jean-Michel).*

Absents :

ORDRE DU JOUR

01/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

02/ VENTE DE LA PARCELLE A N°2483 AU PROFIT DE SUD MASSIF CENTRAL HABITAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet que souhaite porter Sud Massif Central Habitat au sein du couvent de la Sainte-Famille à savoir la construction de 2 villas en location/accession.

Afin de réaliser ce projet, Sud Massif Central Habitat souhaite acheter la parcelle cadastrée section A n°2483 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose de vendre à Sud Massif Central Habitat la parcelle cadastrée section A n°2483 et souhaite fixer le prix de vente à 25 euros le mètre carré.

Le bornage du terrain ayant été réalisé conformément au procès-verbal de délimitation joint, la commune cèdera au profit de Sud Massif Central Habitat la parcelle cadastrée section A N°2483 pour une superficie totale de 1280 m². En fonction des modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge.

En conséquence, le prix de vente de cette parcelle s'élève à trente-deux-mille euros (32 000,00 €) TVA sur la marge incluse.

Le prix hors TVA sur la marge s'élève à 28 320,00 €. La TVA sur la marge s'élève à 3 680,00 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de vendre la parcelle cadastrée section A N°2483 au profit de Sud Massif Central Habitat au prix de 32 000,00 € TTC et acte que le prix hors TVA sur la marge s'élève à 28 320,00 € et que la TVA sur la marge s'élève à 3 680,00 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

03/ REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs communaux suivants à compter du 26 septembre 2022 :

Ecole :

- Repas cantine pour les élèves scolarisés à Livinhac-le-Haut : 2.50 euros
- Repas cantine pour les élèves non scolarisés à Livinhac-le-Haut : 3.00 euros
- Repas cantine pris sans inscription préalable : 5.00 euros
- Repas cantine non pris sans raisons valables : 2.50 euros
- Repas cantine pour les enseignants : 6.20 euros
- Garderie périscolaire en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Garderie Périscolaire du matin	Garderie Périscolaire du soir
Q1 et Q2 < 521 €	0.40 €	0.70 €
Q3 de 521 à 800 €	0.70 €	1.00 €
Q4 à Q7 > 800 €	1.00 €	1.30 €

Cimetière :

- Concession trentenaire au Columbarium : 480.00 euros
- Concession perpétuelle : 155.00 euros le mètre carré

Boulodrome :

- Habitants de la Commune : 30.00 euros
- Habitants hors commune : 100.00 euros
- Associations extérieures : 100.00 euros
- Associations livinhacoises : gratuit

Salle des fêtes de Laroque-Bouillac :

- Habitants de la Commune : 120.00 euros
- Habitants hors commune : 200.00 euros
- Associations extérieures : 140.00 euros
- Chauffage : 50.00 euros
- Associations livinhacoises : location de la salle gratuite ; chauffage payant

Salle Culturelle de Livinhac-le-Haut :

- Habitants de la Commune :

- . Grande salle : 150.00 euros
- . Petite salle : 50.00 euros
- . Cuisine : 100.00 euros
- . Chauffage grande salle : 80.00 euros
- . Chauffage petite salle : 25.00 euros
- . Vidéoprojecteur : 50.00 euros

- Habitants hors Commune :

- . Grande salle : 250.00 euros
- . Cuisine : 100.00 euros
- . Chauffage grande salle : 80.00 euros
- . Vidéoprojecteur : 50.00 euros

- Associations de la Commune :

- . Location de la salle gratuite
- . Cuisine : 100.00 euros
- . Chauffage grande salle : 80.00 euros
- . Chauffage petite salle : 25.00 euros
- . Salle de plonge : 10.00 euros
- . Vidéoprojecteur : gratuit

- Associations hors Commune :

- . Grande salle : 180.00 euros
- . Cuisine : 100.00 euros
- . Chauffage grande salle : 80.00 euros
- . Vidéoprojecteur : 50.00 euros

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux proposés.

04/ ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'actualisation du règlement intérieur du service de la restauration scolaire suite à la mise en place du logiciel BL Enfance qui modifie les conditions d'inscription aux services des repas la cantine et des services périscolaires.

Il fait lecture du projet de ce règlement qui entrera en application à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et sera opposable aux usagers des écoles maternelle et primaire.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité l'actualisation du règlement intérieur du service de la restauration scolaire,
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision,
- dit que le présent règlement entrera en application à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et sera opposable aux usagers des écoles maternelle et primaire.

05/ QUESTIONS DIVERSES

Suppression d'un poste d'enseignant à l'école primaire : Monsieur le Maire et Madame WENZKE Laurence, adjointe en charge des affaires scolaires, relatent les actions qui ont été menées par la municipalité et des représentants de parents d'élèves suite à l'annonce irrévocable de la suppression d'un poste d'enseignant au sein de notre école.

Une pétition en ligne contre cette suppression a récolté plus de 550 signatures et au moins 200 signatures papier obtenues avec l'aide des commerçants.

Quelques jours après cette annonce, une manifestation revendicative a eu lieu le jeudi 15 septembre 2022 au niveau de la côte des Estaques sur la Commune de Decazeville. Elle a mobilisé plus d'une cinquantaine de parents et d'enfants souhaitant exprimer leur colère et le soutien à l'équipe enseignante.

Monsieur JOFFRE et Madame WENZKE ont été reçus par l'inspection académique. Un appui pédagogique a été obtenu pour toutes les matinées.

Projet d'extinction partielle de l'éclairage public : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron) sollicite les élus pour évoquer la possibilité de mettre en place une extinction partielle de l'éclairage public via une étude personnalisée.

Monsieur ROLS Jean-Michel indique que cette problématique avait été évoquée lors d'une précédente réunion de la commission « Cadre de Vie ».

La proposition faite par le SIEDA va donc permettre à cette commission de disposer d'éléments supplémentaires et étudier plus précisément ce dossier.

Opération extinction partielle éclairage public

Mesdames et Messieurs les élus :

Nous connaissons une crise énergétique inédite avec une augmentation exponentielle du coût de l'électricité et un risque de rationnement ou de délestage dès cet hiver.

Dans ce contexte, l'État appelle chacun de nous, particulier, collectivité et entreprise, à établir un plan de sobriété énergétique pour atteindre une réduction de consommation globale d'au moins 10%.

A cet égard, j'ai tenu à répondre à cette mobilisation, en lançant une opération menée par le SIEDA en partenariat avec le PETR Centre Ouest Aveyron :

La mise en place d'extinction partielle de l'éclairage public, avec pour objectif, de générer des économies énergétiques et financières rapides.

Afin de réduire vos prochaines factures d'électricité, je vous invite à participer à cette opération. Il s'agit, dans un premier temps, d'équiper d'horloges astronomiques, les coffrets d'éclairage public munis du compteur et enregistrant des consommations importantes.

Ce système permettra ainsi d'éteindre le flux lumineux du parc d'éclairage public durant une période définie par votre collectivité, selon ces trois propositions :

	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
<i>Du lundi au vendredi</i>	00h00 > 05h00	23h00 > 06h00	23h00 > 06h00
<i>Samedi & dimanche</i>	02h00 > 5h00	00h00 > 06h00	Pas de rallumage le matin du 1 ^{er} juin ou 1 ^{er} septembre
Économie financière	34 %	48 %	52 %

Avec cette action simple et à effet immédiat, vous mobilisez votre collectivité dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique.

Vous trouverez, en pièces jointes, une étude personnalisée concernant l'extinction sur votre commune et une FAQ afin de prendre la bonne décision.

Le SIEDA vous accompagnera tout au long de cette opération : étude technique, arrêté, délibération, informations aux usagers

Comptant sur votre engagement,

Cordialement



Sébastien DAVID

Président du SIEDA - Président délégué du Département de l'Aveyron en charge du numérique, de l'innovation et de l'énergie
05 65 73 31 60

Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron
ZAC de Bourran - 12 rue de Bruxelles - BP 3016 - 12032 ROCRED Cedex 9 - Tél. 05 65 73 31 60



républicain.com | 0800 10 10 10 | www.sieda-aveyron.fr

Projet de pumptrack : Suite aux différentes réunions du Conseil Municipal des Enfants, ce projet a émergé et semble très attendu par les enfants. Madame WENZEK présente le pré-projet élaboré par la société Bike Solutions. Des ajustements sont encore nécessaires avant de présenter définitivement ce projet lors d'un prochain conseil municipal.

Rénovation du local piscine et des sanitaires de la base de loisirs : Des travaux d'entretien s'avèrent nécessaires afin de rafraîchir ces locaux. Ils consistent en la pose de faïences, de plaques de plâtre en plafond, de matériels de plomberie, de changement d'éclairage, et de peinture. Le coût estimatif s'élève à 13 842.60 € hors taxes.

Ecole : L'aménagement de surface de l'accès et des parkings est terminé pour un coût définitif de 29 028,00 € TTC.
Un nouveau portail va également être posé.
Un nouveau photocopieur va être acheté pour un montant de 3 600,00 € TTC.

Formation Sauveteur Secouriste du Travail : Dans le cadre de la mutualisation, la communauté de communes Decazeville Communauté organise des formations Santé et Sécurité au Travail (SST) pour les agents des collectivités adhérentes. Différentes sessions seront organisées afin que tous les agents volontaires puissent y participer.

La séance est levée à 20H25.

La secrétaire de séance,
VIGUIE Dominique



Le Maire,
JOFFRE Roland

